L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établie l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance pour ceux qui s'abonnent par plus d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les ont envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer le montant. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSIEURS LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nlle.-Orléans jusqu'à Plaquemine, et prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle-Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

9 novembre J. DAVIS

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N.-B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé. 1 septembre

---

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bains de St. Louis, de Biloxi, et à tous les ... intermédiaires, et quittera le chemin à ... tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 3 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à ... quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à ... des passagers. 6 nov.

A VENDRE, le bateau neuf DELTA, du port de 99 tonneaux, construit en maldernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à ...

POUR LA MOBILE (par le Bayou),
Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goélettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir:

Goélette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre
" CORINE, " Crocker, 4 "
" CORA, " Carstein, 8 "
" SARAH, " Stark, 12 "
" ... " ... 16 "

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

13 nov TOURNE & BECKWITH,
rue Poydras, No. 13

POUR LA HAVANE OU MATANZAS.

Le brick espagnol TIGER; capt. Pla, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

27 déc. J PRATS & FILS,
rue Ste. Anne, No. 52

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

La goélette (paquebot du 1er janvier) CORINNE, capitaine Crocker, partira comme ci-dessus: Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins, ou à

27 déc. TOURNE & BECKWITH,
No 28 et 29, Nlle Levée,

POUR MATAGORDAS.

On a besoin d'environ 100 barils, pour compléter le chargement de la goélette RINGLEADER. S'adresser à bord, ou à

Wm. L. HEWES & co.
rue du Camp, no. 66.

POUR LE HAVRE.

Le navire CHARLES, capitaine Blackmer. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

24 déc J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais HEROINE, capitaine Jas. Hudson, au signal rouge, au bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe TIGER, capit. Ridge, partira dans 10 ou 12 jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à

Fs. PERRET & GALLY.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goélette paquebot régulier, SAN FELIPE, capitaine S. Triller. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

12 déc E W GREGORY.
60, rue de Chartres.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goélette paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J. G. Rowland. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

19 déc E W GREGORY,
rue de Chartres, No. 60

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger d'ici quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 déc THOMAS BARRETT & Co,
rue du Canal.

A VENDRE.

La goélette ELLIPSE, de 56 tonneaux, pa...

J. LE BLANC & CO,
103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, VIZCAINA, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

3 déc M. DEL ACEBO, rue St. Louis. No. 86

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas

Le beau brick espagnol VENUS, capitaine Fernandez, est prêt à recevoir un chargement et des passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons emménagemens aux passagers. S'adresser à

2 déc GARCIA, BUYO & Co,
No. 31, rue Ste. Anne.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bejo, comme un magasin de comestibles. S'adresser à

FERGUSON & HALL,
22, Vieille Levée

A LOUER—Le vaste Magasin No. ..., rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à

FERGUSON & HALL.
22, Vieille Levée

L. J. MAC-MAHON a transporté son atelier, ... No. 178, rue de la Douane, entre les rues ... Remparts.

EN débarquement et à vendre par le soussigné, les articles suivants, comprenant le chargement du brick ... Bordeaux:—

6 demi pipes vieille Eau de vie de Champagne; 20 demi pipes Eau de vie 4me. preuve; 21 quart de pipes do. 4me. preuve; 113 barrique Vin de Montferrant; 40 do. St. Julien; 48 do. Talence et Haut Talence; 32 do. Médoc; 8 do. Léoville; 62 demi barriques Vin blanc de Sauterne et Barsac; ... Vin de St. Sauvin; 1000 do. St. Julien; 502 do St. Estephe; 789 do Pauillac; 102 do Haut Talence; ... Canet; 180 do Muscat Frontignan; 10 do Liqueurs assorties, supérieure; 4 do Listons; 3 do Chemises ... françaises, 5 do. mouchoirs de batiste; 1 do ... d'enfants.

Et par importations précédentes—Vins en barriques et en caisses, huiles, huile d'olive et Toileries.

OSMIN & BIGOURDAN,
rue Toulouse, No. 21

Banque de Commerce de la Nlle.-Orléans.

CETTE institution sera close le 1er et 8 janvier. Les billets échéant l'un de ces jours doivent être retirés la veille, et ceux offerts pour l'escompte, doivent être présentés le mardi, avant la fermeture de la banque.

Par ordre de la direction,

30 déc JOSEPH SAUL, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

CETTE Banque devant être fermée Jeudi, prochain, 25 du courant, et les 1er. et 8 janvier prochain, les billets dûs ces jours là devront être payés la veille.

23 déc A MILTENBERGER, caissier

BANQUE DE CITE,

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1834.

CETTE institution sera fermée jeudi, 25 courant, et le 1er. et le 8 janvier prochain. Les personnes qui ont des billets échéant ce jour là, sont requises de les retirer la veille.

24 déc R J PALFREY, caissier.

Bureau de la Banque des Etats-Unis.

CETTE banque sera fermée le jour de Noël, 25 courant; les billets dûs ce jour là seront payables demain 24. Les billets offerts à l'escompte de vendredi, devront être déposés également demain.

23 déc JAMES SAUL, caissier

Banque Commerciale de la Nelle. Orléans.

CETTE institution, pour faciliter les personnes qui font des affaires avec elle, achetera en tout temps, des lettres de change sur les villes du Nord et de l'Ouest et tirera des checks sur ces places, au taux courant.

23 déc JOSEPH SAUL, caissier

BANQUE DES COMMERÇANS ET ARTISANS.

22 décembre 1834.

TOUS les billets échéant à cette Banque, le jour de Noël, et les 1er. et 8 janvier prochain, doivent être payés la veille de ces jours. Les billets offerts à l'escompte doivent être présentés le 23 et le 30 de décembre, et le 6 de janvier respectivement.

Par ordre de la Direction,

23 déc CHS. BRIGGS, Caissier.

LA Banque de l'Union de la Louisiane sera fermée le 25 courant, les premiers et huit Janvier prochain. Les personnes qui auront des billets à payer à ces époques sont invités à les retirer la veille, et celles qui voudront offrir à l'escompte voudront bien faire leurs soumissions le jour précédent.

25 déc J. B. PERAULT, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane,

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1834.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une élection de six directeurs à élire par eux, aura lieu dans le local de la Banque, lundi 26 janvier prochain, de 11 heures du matin, à 2 heures P. M.

29 déc A MILTENBERGER, caissier

LES soussignés, devant incessamment partir pour France, offrent à vendre aux prix les plus modérés, les articles suivans nouvellement reçus:

2000 paniers anisette superfine,
120 caisses liqueurs assorties, superfines,
2 caisses ratafia de framboises,
3 caisses liqueurs polonaises,
400 caisses liqueurs assorties fines,
15 do Crême de Noyaux superfines,
26 do Curaçao, vrai Hollande,
10 do Sonbac superfin,
10 do Elixir de Garus superfin,
10 do Crême de Menthe superfine,
8 do Crême de Vanille double,
6 do Crême d'Angélique superfine,
1 do anisette double rectifiée en bout. blanches,
4 do Crême de Kirsch superfine;
10 demi-pipes Cognac, 3ème preuve,
12 barils vin blanc Barsac et Clairac, 27 do.
8 barils Vinaigre de Bordeaux, 30 do.
50 livres Champignons secs,
40 gallons Esprit de vin framboisé pour donner le bouquet au vin,
1 baril Vinaigre framboisé.

BESSON FILS, Frères.
23 déc rue du Maine, no. 19, entre Levée & Condé

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONROMACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves.

28 oct—3pm THOMAS HUNT, M. D.
Doyen de la faculté.

PROPRIETE A LOUER.

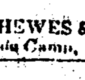

Le soussigné devant s'absenter, offre à louer à BAIL, la jolie propriété qu'il occupe maintenant, située dans le faubourg Washington, formant encoignure du chemin public et de la rue Pologne, mesurant 118 pieds de face au fleuve, sur 22? pieds de profondeur; plus un lot de Terre y adjoignant formant l'encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant 60 pieds de face à la première, et 158 pieds à la rue Moreau, le tout entouré depuis un mois en pieux neuf.

Les bâtisses consistant en une jolie Maison, composée de dix appartemens dont cinq à feux, une grande gallerie devant et derrière deux caves et deux cabinets, dans la cour derrière la maison, il y a deux cuisines séparées, avec chacune une chambre à domestiques, une bâtisse de deux appartemens sur la rue Pologne, une autre, bâtisse faisant encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant quatre chambres à feu et une remise, une écurie pour loger huit chevaux, et une remise avec un grenier à foin et à mais, au-dessus, deux poulaillers, un pigeonier, deux latrines; four, puits; &c., il y a devant la maison un jardin de 118 pieds de large sur 135 pieds de profondeur et chaque côtés de ladite maison un parterre, le tout planté d'arbres fruitiers, arbrisseaux et arbustes d'agrémens.

Cette propriété n'étant éloignée de la ville que d'un mille et demi, convient parfaitement à quelqu'un qui voudrait faire du bois pour les bateaux à vapeur ou pour envoyer en ville. La levée étant très large et instalée en chantier depuis deux ans, on peut aussi faire un très bon revenu en ayant des vaches et faisant vendre du lait en ville.

AUSSI:—A bail, adjoignant la propriété ci-dessus, un Terrain mesurant 160 pieds de face au fleuve sur 290 pieds de profondeur, avec des cabanes à nègres, écuries, apentis, &c. avec une bonne batture, en face; ce terrain est bien entouré, remblayé et séché; et était ci-devant employé comme entrepôt de bois. Pour les conditions, s'adresser à M. Bourdin, sur les lieux, ou au No. 93, rue Baronne.

17 déc—1m

---

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

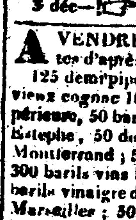

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours. Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.

3 déc—1m M. DEL ACEBO.

A VENDRE par les soussignés, d'importations récentes d'après leurs ordres, et ayant droit au Drawback,

125 demi pipes Cognac 4ème, preuve; 20 demi. do. vieux cognac 10 do. eau de vie de Champagne qualité supérieure, 50 barriques vin rouge, St. Julien; 30 do. St. Estephe, 50 do. Médoc, 10 vieux Chateau Latour, 200 do Montferrand; 50 demi barriques vin clairet de Bordeaux; 300 barils vins blanc haut Sauterne, Graves et Barsac; 50 barils vinaigre de vin blanc, 300 barriques vin rouge de Marseilles; 30 demi barriques do.; 200 paniers bouteil-les de Bordeaux et de Marseilles; 200 barils vin imitation Madères; 500 paniers huile d'olive; 25 balles amandes douces à coque tendre; 10 jarres do. sans coque; 100 caisses eau de fleurs d'orange triple; 200 caisses liqueurs surfines assorties, telles que noyau, curaço absynthe, &c. 200 caisses vin Muscat; 100 do. de Lunnel, 50 paniers Campagne; 1500 do. anisettes; 500 caisses vin rouge de toutes les qualités; 100 do. blanc; 200 douz. guignolet; 50 caisses Kerchewasser; 10 do. Maraschino de Lara; 50 caisses savon français de Castille; 100 caisses Sardines à l'huile; 20 do. sirop de groseilles; 25 do. olives farcies; 20 do. fruits confits; 100 caisses nougat; 50 pip s huile d'olive; 100 caiss s pruneaux; Aussi 20 tierçons riz vert prime de St. Jago, et un assortiment général de groceries.

40 déc CARRIERE & BORDUZAT,
Rue St. Louis, No. 11.

CAFE DE LA HAVANE—740 sacs café vert de la Havane, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par

10 déc J PRATS & FILS.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—60 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Mary, de la Havane, à vendre par

24 déc P H PETITPAIN,
Encoignure Chartres et Toulouse.

Succession de J.H. McKethen

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne sera pas approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

30 déc W F C DUPLESSIS, rég. des tes

Succession de B. Macarty.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le légataire universel du défunt ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,

30 déc W F C DUPLESSIS, rég des tes.

COUR DE PREUVES—Paroisse d'Orléans—Attendu que S Blossman a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Patterson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

30 déc W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Michel Blanchard a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux héritiers absens de feu L. Blanchard, h c l décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

30 déc W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Succession de Thomas Henderson—Avis est donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à détruire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et la dite curatrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

30 déc W F DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de Robt B. Shanks.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte amendé présenté par la tutrice des héritiers mineurs du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

30 déc W F C DUPLESSIS, rég. des tes

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7014—Robert Farr vs. ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu pardevant H. B. Cénas, notaire public, le samedi 31 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Et il est de plus ordonné que P F Smith, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la cour,

27 déc—2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—Louis Bouligny contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de ... T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire: et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.

5 décembre—3t

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent l'hon. Térence Leblanc juge. Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Joséphine Champagne veuve Pierre Brou. Sur motion de Valsin Brou, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite Joséphine Champagne veuve Pierre Brou, ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du Juge, ex-officio notaire public, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir. Extrait des minutes, ce 17 Décembre 1834.

27 déc.—30 A SORAPURU, Greffier

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $500,000, en actions de cent piastres chaque, sera reçue au bureau de la Compagnie d'Assurances des Négocians, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les privilèges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit:

Cinq piastres comptant, par action, et vingt-cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des registres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.

M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. O. PRITCHARD.
Commissaire.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant, 9 déc—19f

---

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

L... Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Poêle en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candelabres; 2 Rechauds; 5 petits Pianos à vent; Bijouteries; Vitrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Epernay.

Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront criés à l'enchère publique, par T. Mossy & co. 2 déc—1m

---

CARTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET SES ENVIRONS.

LES soussignés se proposent de publier une Carte de la Nouvelle-Orléans, sur une échelle assez étendue pour représenter chaque îlet et chaque rue très distinctement. Sur cette carte sera comprise la ville proprement dite, et s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, elle représentera Milneburgh. A la partie supérieure elle comprendra Carrolton et l'habitation Volant, dans la partie inférieure, elle contiendra les nouveaux faubourgs Washington et le plan de McDonogh, en face de la ville.

Cette carte sera compilée sur les plans actuellement dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, Louis Bringier, arpenteur général, et autres, et sera gravée en cette ville par Henry McDowell. LOUIS BRINGIER,
HENRY McDOWELL.

L'étendue de la carte sera de cinq pieds quatre pouces, sur quatre pieds six pouces, et sera publiée aussitôt que possible. Prix de la souscription, dix piastres.

On recevra des souscriptions aux librairies de MM. Hotchkiss, Mc Keon et Bankerofts, à la Chambre du Commerce; au Café des Négociants, et à celui d'Orléans.

27 déc—4

REÇU par le navire Nashville et à vendre par les soussignés, un superbe assortiment d'Indiennes de tous les genres, Mouchoirs madras; Mousselines suisses, pour robes; dito pour meubles; Bas de soie et de coton, demi bas, dito, Cravates en satin et en gros de Naples; Gants de castor, pour homme; dito glacés pour femme; Percales blanches; Linge de table; Bas de filoselle noirs; Habillements d'enfant de 5 à 9 ans; Siamoises; Cotons blancs et écrus de toute largeur; Soieries noires et en couleur; Etoffes pour gilets; Bretelles en coton; dito en gomme; Drap en couleur; Cotonnade; Parapluies, 26, 28, 30, 32, 34 et 36 pouces; Bobinets; Sacs en perles, d'un genre nouveau; Souliers de mouton; dito fourrés; et une quantité d'autres articles. BORDERES FRERES,

4 déc No. 71, rue de Chartres,

A VENDRE—Une négresse âgée de 22 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, depuis 4 ans dans le pays parlant le français et l'anglais.

Un nègre âgé de 36 ans, palfrenier et nègre de champ depuis 5 ans dans le pays.

S'adresser No. 63, rue St. Louis. 20 déc

BŒUF MESS—30 barils bœuf mess de Boston pour la marine, à vendre par J. THAYER & co.

20 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné au public, que lundi 29 décembre courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur—22 Terrains, composant l'islet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfans, conformément au plan dressé par M. J Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions:—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 6 pour cent par an, et avec hypothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1834.

D. PRIEUR, maire.

NOTA—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation et aux frais des acquéreurs. 13 déc—15

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Vendredi 9 janvier 1835, à midi précis à la Bourse Hewlett, pour clore un règlement de comptes.

Jean Louis, âgé d'environ 40 ans, créole, nègre de champ, ayant travaillé sur une sucrerie et sur une briqueterie; aussi un peu domestique.

Amélia, négresse âgée d'environ 22 ans, parlant anglais et français, un peu cuisinière et blanchisseuse, dans le pays depuis 6 ou 7 ans.

Ces deux esclaves sont garantis des vices et maladies redhibitoires.

Conditions:—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spécial jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés aux frais des acquéreurs par L. Férand, not. pub. 30 déc

---

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, lundi, 5 janvier prochain, sans réserve, à 10 heures, au moulin à scie de M. Reynold, une quantité de planches, etc. arrangés en lots convenables aux acquéreurs. Conditions: $100 comptant; au-dessus, à 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 30 déc

---

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Henry Babcock,

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en et pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, samedi 30 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St Louis, les propriétés ci-après décrites faisant partie de la succession de feu Henry Babcock, savoir: Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face au côté méridional de la rue de la Commune, entre les rues St Charles et de Camp, de 45 pieds 6 pouces 4 pouces 1 ligne, de face, sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et une ligne, sur la ligne qui sépare ce terrain du terrain no 3, et 71 pieds 4 pouces, sur la ligne qui sépare ce terrain de celui de Mr. S. Mc Cutchon jusqu'à la profondeur de la muraille qui divise ce terrain de celui de McCutchon, où il se rétrécit d'environ 6 pouces et 2 lignes, ensuite, une autre profondeur de 35 pieds 9 pouces et 4 lignes jusqu'à la ligne de fond qui a 45 pieds et 2 lignes, (mesure américaine); en outre ce morceau de terre comprend deux terrains sous les Nos. 1 et 2 d'après un plan de Joseph Pilié du 13 février 1830 annexé au folio 121 du registre de G R Stringer, N. P. pour l'année 1830. Cette propriété appartient à la succession de Henry Babcock et à M. Charles Gardiner, et sera vendu du consentement de ce dernier. Messieurs Crane et Marsh, propriétaires y tiennent maintenant leur atelier, et la louent à raison de $1800 par an; possession immédiate sera donnée. Elle est située au centre des affaires, et dans un endroit qui augmente tous les jours en valeur. Condition, $5993 32 100, le 9 de mars 1835; $6405 63-100, le 9 de Mars 1836, et le reste à deux ans du jour de la vente en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.

N B. Cette propriété étant hypothéquée pour les deux sommes ci dessus, les obligations seront affectées à cette hypothèque.

Aussi les esclaves suivans appartenant à la dite succession, savoir:

Henry, charretier, journalier et charpentier, âgé de 43 ans.

Phil, charretier, journalier et marchand, âgé de 28 ans.

Mead ou Wright, marchand et cuisinier, âgé de 37 ans;

Bill, charretier, journalier, marchand, domestique, palfrenier et maçon, âgé de 26 ans.

Jerry, charretier, journalier, charpentier et marchand, âgé de 21 ans.

Letty, marchande, domestique et blanchisseuse, âgée de 21 ans.

Ces esclaves ont été achetés à l'encan fait par ordre de M. Louis Bouligny et sont hypothéqués pour le prix d'achat, savoir, $6070 payable à 1 et 2 ans, du 15 avril 1834, hypothèque que la succession fera radier.

Conditions, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Mr Jules Mossy, N. P aux frais des acquéreurs.

Aussi, Phœbe, cuisinière, âgée de 23 ans, avec son fils âgé de 1 an et Joe, bon charpentier.

Conditions. 6 et 12 mois comme les autres esclaves.

30 déc

PAR J LECARPENTIER.

MARDI, 6 janvier, à midi, à la Bourse, un nègre de 26 ans, propre aux travaux des champs, un peu charpentier, parlant anglais et français. Conditions, 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 30 déc

---

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 10 janvier 1835, par ordre de la Cour des Preuves, et pour compte de la succession de feu John Daniel, et par ordre du curateur de la dite succession, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave Charlotte, âgée d'environ 45 ans, servante et cuisinière; on n'en garantit que les titres.

Conditions—comptant. Les frais d'actes au compte des acquéreurs. 10 déc.

PAR J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 novembre dernier à la requête de L. Ferrand, fils, syndic des créanciers de John Flemming, il sera vendu le 12 janvier 1835, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par le dit débiteur à ses créanciers savoir:

1. WANNA, mulâtre d'environ vingt-quatre ans, ensemble Guinny, griffonne d'environ 21 ans, et leur enfant William, de 2 ans.

Conditions: les trois esclaves sus-nommés seront vendus ensemble à deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

2. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, distante de trente lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant 8 arpens de face formant 980 arpens de superficie avec une double concession, établie en sucrerie avec machine à vapeur, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que 14 charrues, 7 charrettes et 1 diable, pioches, et autres outils, 6 chevaux, 8 paires de bœufs, 2 vaches à lait et un troupeau de 28 moutons, ensemble les esclaves Gille nègre de 22 ans, Samme, de 25 ans, Jerry de 24 ans, et Jerra, de 25 ans.

Conditions: la susdite habitation, les quatre esclaves, les animaux ainsi que les ustensiles aratoires sus-décrites; comptant.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. Feraud notaire, aux frais des acquéreurs. 5 déc.

Bureau de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1834.

AVIS—Des propositions cachetées seront reçues au bureau de la dite compagnie, à la presse à coton à vapeur de la Levée, jusqu'à vendredi prochain, 2 janvier 1835, pour l'entreprise de la couverture en ardoises de dix maisons et leurs dépendances. Les commissionnaires devront spécifier la qualité des ardoises qu'ils se proposent d'employer, ainsi que le mode de paiement.

Par ordre de la direction,

29 déc SOMMEREAU, secrétaire

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, les articles suivants:

18 barillets raisin vert en grapes très frais;
4 jarres do. do.; 3 demies do do;
50 paniers d'Anizette superfine;
80 caisses Fruits à l'eau de vie assortis;
30 do. Cerises à l'eau de vie de Guignolet;
16 Fromages de Gruyère;
20 do Pâte grasse;
4 caisses Fromage tête de mort, croute rouge.

PASCALET & MICHON,
22 déc encoig. Chartres et Toulouse

Compagnie d'Assurance de Louisville, pour la marine et le feu.

LES soussignés, agents du bureau ci-dessus mentionné, pour cette ville, prendront des risques sur des marchandises, &c. mis à bord sur des embarcations voyageant sur les rivières de l'Ouest &c.

TOURNE & BECKWITH,
17 déc—tf 28 et 29, Nelle. Levée.

A VENDRE—300,000 de Briques sous le prix du cours, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve, à

4 décembre—15 AGENOR BOSQUE.

FIGUES—1000 tambours de Figues fraiches, récemment reçus par le navire Huntsville, et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co,
23 déc 117, rue Royale

MAGASIN PITTORESQUE.

IL reste encore un très-petit nombre d'exemplaires de cet utile recueil; les familles qui sont dans l'habitude de faire des cadeaux à leurs enfans pour le jour de l'an trouveront dans le Magasin Pittoresque tout ce qui peut les instruire en les amusant. Le succès prodigieux que cet ouvrage a eu en France dans les collèges et pensions, des deux sexes, engagera certainement les instituteurs de la Nouvelle Orléans à se pourvoir d'un ouvrage qui vaut à lui seul toute une bibliothèque.

Prix du premier volume année 1833—$2.

On recevra en février ou plus tard le second volume qui formera l'année 1834 du même prix de—$2.

CASEAUX & BIJOTAT,
20 déc Rue Royale, No. 135.

Gurlie & Guillot contre la succession de Charles Victor Gony.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 32me. carré ou ilet; et le No. 1, du 4ème ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:

LE LOT No. 1, du 32me ilet, formant l'encoignure, mesure 58 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 3 pouces à la rue Moreau, sur 138 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 59 pieds, 10 pouces, 6 lignes, de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci-dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricon contre Charles Louis Pierre Jannin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir:—$1133 33 1-3, payables le 9 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Le Président, Directeurs, et Compagnie de la Banque de la Louisiane contre Richard Salter.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie et de vente, comme suit:

Un certain morceau de Terre, situé dans le faubourg Marigny, au bas de la ville, formant le Nord Est de l'encoignure des rues Champs Elysées et Moreau, ayant (mesure française) 30 pieds de face sur la première rue, sur 100 pieds de profondeur (mesure américaine) sur la dernière rue.

2°. Aussi:—Tout ce morceau, ou partie de Terre, situé dans le faubourg Marigny, ayant (mesure américaine) à peu-près, 28 pieds de face à la rue Moreau, sur 90 pieds de profondeur, (mesure française.) Ensemble, avec toutes les améliorations qui se trouvent sur chacun desdits lots.

Conditions—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot contre Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit;—Savoir:—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros un, deux et trois, du second ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit:—Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux-cent-dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832 et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public—Conditions—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, shérif.

Francisco Tio, exécuteur testamentaire de Jean Puch, contre J C Mairot.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St Louis, mardi 13 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la négresse nommée JANE, alias ANNETTE, âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Cette criée étant la seconde et la dernière, la dite négresse sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit; l'acheteur devant donner son billet endossé à satisfaction, portant un intérêt de 10 par 100 et hypothèque, sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. G W MORGAN, shérif.

27 déc

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Samuel F King contre Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L Herman. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi,

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysées près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.

Trois Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, ayant chacun, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevis, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure par la propriété de W. Moore.

Et un Lot de Terre situé dans la rue Foucher, faub. Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sassman.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau du shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.

27 déc G. W. MORGAN shérif.

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit:

Un Carré ou Ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environné par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Morales, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir:

Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, mesurent chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 8, mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 139 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou îlet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not. public.

Conditions: comptant.

27 déc G W MORGAN, shérif

C A Belot contre ses créanciers et les créanciers de Belot & Co.

DANS LA COUR DE PAROISSE—Par ordre du syndic et en vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le 31 du courant, à midi,

Trois Chevaux et des écuries en bois situés sur un certain Lot de Terre dans le faubourg Marigny, au coin des rues d'Enghein et Vieille Levée, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers. Conditions: comptant.

27 déc G W MORGAN, shérif

AVIS.—Des propositions cachetées seront reçues par le président des marguilliers de l'église St. Louis d'ici au 1er. de janvier prochain, pour le remblais à faire dans l'ancien cimetière des catholiques. 9 déc—6

MOLASSES, hhds 500 molasses hhds for sale by

dec 20 J. THAYER & Co.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

1o. La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit: Un certain Lot de terre situé dans le dit faubourg Ste. Marie, îlet du Camp, dans l'îlet compris entre les rues du Camp, St. Joseph, St. Charles et Julie; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois pieds quatre pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par le voyer de la ville 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'îlet compris entre les rues Baronne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix-sept, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 15 février 1831. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pds. six pouces de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, mesure vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philippa, cent vingt deux pieds huit pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro onze, adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Gravier, cent vingt un pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, adjoignant le No. onze, mesure vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. seize, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R.O. Pritchard. Conditions:—Comptant

9 déc G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton vs Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Le lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par Jos. Pilie, voyer de la ville et déposé en l'étude de Greshbury R. Stringer, notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant.

9 déc G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No. 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du 27 avril 1833, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et formant une partie de l'habitation connue sous le nom de Habitation Macarty, adjoignant, mais non inclus dans la ville de Carrollton.

Conditions: $5300 comptant, avec intérêt légal sur $3650, du 17 novembre 1833, et sur $2650 du 1er mai 1834, la balance payable en trois portions égales au 1er mai des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, mais sécurité sur hypothèque spéciale.

10 déc G W MORGAN, shérif

Manette Macarty veuve de F. Montreuil vs. Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Morales & Urquhart, et formant l'îlet désigné par le No. 15. Conditions: comptant.

8 déc G W MORGAN, shérif

Alexandre Milne jr. contre Juan Pénas.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit:

Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'îlet No. 6, lots No. 5 et 6, de l'îlet 182, et lot No. 12, de l'îlet 125, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions: comptant.

8 déc G W MORGAN, shérif

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à

ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

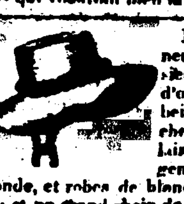

J. BARRAUD, coiffeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, cheveux de toute espèce, gants, etc.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 20 déc.

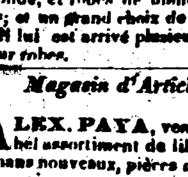

MME. F. FRYER a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs qu'elle a reçu un assortiment d'objets pour étrennes, boîtes, corbeilles, jouets d'enfans, soierie, chemises, satin laine, mousseline laine, des jolies broderies en tout genres; robes de bal, canezous de blonde, et robes de blonde, chapeaux et bonnets de parures; et un grand choix de fourrure,

Il lui est arrivé plusieurs personnes pour les modes et pour robes. 23 déc

---

Magasin d'Articles nouveaux de Paris,

Rue de Chartres, no 152.

ALEX. PAYA, venant de France, offre en vente, un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, jolis livres d'étrennes, nécessaires, cartonnages et bonbons; tableaux à l'huile, gravures et lithographies; chapeaux d'hommes en soie 1re qualité; casquettes en drap et bonnets; chemises en coton, en indienne et gingham; cravates, cols, foulards et gants, très variés; parapluies et ombrelles; jeux de phenakisticope de dames; domino, et jouets d'enfants; etc. et belles guitarres de Petit Jean; grandes glaces françaises, toilettes de campagne et miroirs de voyage, cannes à épée et sans épée, bambous, étoffes en soie et velours façonnés pour gilets, lunettes assorties et verres fins, bijouteries, quincaillerie, coutellerie, parfumerie fine, &c.

Et ouvrage—Un grand nombre d'autres articles de fantaisie; véritable racahout des arabes, nouvelle pâte pectorale, et un grand assortiment de liqueurs fines. 11 déc

---

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique.

2 déc—1m